



La diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale : portrait et perceptions des députés de circonscriptions multiculturelles de la région métropolitaine de Montréal

présenté par

Gabrielle Angers-Gosselin
Boursière-stagiaire 2012-2013

Assemblée nationale

Mai 2013

SOMMAIRE

Terre d'immigration, le Québec est aujourd'hui une société de plus en plus diversifiée et métissée où les minorités ethnoculturelles sont appelées à occuper une plus grande place. Dans ce contexte de diversité accrue, cet essai offre une réflexion quant à la représentation politique de cette multiplicité d'identités. Peu de recherches ayant abordé la question en dehors des sphères municipale et fédérale, il se veut un premier état de la situation au niveau de l'Assemblée nationale. Réalisé à partir d'entretiens avec quinze députés représentant des circonscriptions multiculturelles de la région de Montréal, il se base sur leurs expériences et leurs perceptions pour broser un portrait détaillé des enjeux de l'intégration politique des groupes minoritaires, souvent sous-représentés dans les instances politico-administratives.

À travers l'analyse de ce corpus, cet essai trace la représentativité ethnoculturelle de l'Assemblée nationale par une analyse comparative entre les témoignages de six élus issus des communautés culturelles et de neuf élus de la majorité nationale. Il évalue si un député ethnoculturel est plus en mesure de représenter les minorités ethnoculturelles et de faire valoir leurs intérêts en Chambre, du fait de son appartenance. Les constats et les tendances tirés de cet essai font ressortir l'ambivalence du mandat de représentation du député qui oscille, selon les circonstances, entre représentation collective et particulière.

Table des matières

Introduction	4
<i>Définition des concepts</i>	7
<i>Méthodologie</i>	8
Axe 1- Engagement dans la vie politique	11
1.1 Implication dans le milieu	11
1.2 Le saut en politique	13
1.3 Communautés ethnoculturelles et appartenance politique	14
Axe 2- Rôle du député dans une circonscription multiculturelle	17
2.1 Enjeux en lien avec les communautés ethnoculturelles.....	18
2.2 Le rôle du député.....	22
2.3 Lien avec les communautés.....	25
Axe 3- Représentation politique de la diversité ethnoculturelle	27
3.1 Sous-représentation dans les instances politico-administratives	29
3.2 Comment les députés expliquent la sous-représentation politique?	30
3.3 Pistes de solutions	35
3.4 Représentation politique la diversité ethnoculturelle : entre représentation collective et particulière.....	37
Conclusion	41
Annexe 1	44
Annexe 2	46
Annexe 3	48
Annexe 4	50
Bibliographie	52

INTRODUCTION

À l'heure des flux migratoires et de l'interpénétration des populations, la société québécoise connaît de profondes mutations, son tissu social devenant plus diversifié. En raison des problèmes liés à la dénatalité et aux besoins de main-d'œuvre subséquents, le Québec a dû ouvrir ses portes à davantage d'immigration pour assurer le renouvellement de sa population¹. Nous assistons donc à l'émergence d'une nouvelle société métissée où les minorités ethnoculturelles occupent une place accrue, notamment dans la région métropolitaine de Montréal².

Pour s'adapter à cette évolution, le gouvernement a mis de l'avant diverses mesures pour intégrer ses populations et favoriser leur cohabitation avec la majorité nationale. Visant l'intégration à la vie sociale, économique et culturelle, ces politiques publiques semblent a priori peu portées sur la vie politique. Cette part modeste du politique dans le processus d'intégration désolait d'ailleurs le Conseil des relations interculturelles³ qui, comme le Conseil de l'Europe⁴, voyait

¹ « Le poids relatif de la population immigrée dans la population totale est passé de 9,4 % en 1996 à 9,9% en 2001 et à 11,5% en 2006. C'est la première fois que le poids de la population immigrée atteint un tel niveau. En 1951, la population immigrée représentait 5,6 % de la population totale du Québec, soit la plus faible part relative de ce siècle; depuis, cette proportion n'a cessé de progresser. » (MICC, *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006: caractéristiques générales*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, p. 15.)

² Selon les données du recensement de 2006 de Statistique Canada, les immigrants (11,5 %) et les minorités visibles nées au Québec (3%) représentaient 14,5 % de la population québécoise. (INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Conditions de vie: Portrait social du Québec-Données et analyses*, Québec, Gouvernement du Québec, 2010, p.44 et 47)

³ Dans le cadre de la *Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds*, entrée en vigueur le 1er juillet 2011, le Conseil des relations interculturelles a été aboli. Les activités de cet organisme sont désormais intégrées à celles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

⁴ « [...] la participation pleine et entière des migrants à la vie politique constitue une facette incontournable de leur intégration, au même titre que leur implication économique, culturelle et sociale. » (Source : Carolle SIMARD, « Les territoires politiques de l'ethnicité », dans Xavier LELOUP et Martha RADICE (sous la direction de), *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, p.126.)

dans la participation politique des minorités ethnoculturelles une condition primordiale à toute bonne intégration⁵.

Puisque « d'un point de vue symbolique, l'accès à la représentation témoigne de l'intégration, de l'influence et de la reconnaissance d'un groupe au sein de la société »⁶, il est légitime de s'interroger sur la place qu'occupent les minorités dans la démocratie québécoise. Nous nous intéresserons donc à la représentation de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale, institution phare du Québec.

Les groupes ethnoculturels étant destinés à jouer un rôle accru, compte tenu du contexte démographique, il importe de favoriser la prise en compte de cette diversité émergente par les institutions. La présence de membres des minorités dans les institutions faciliterait l'élaboration de politiques concernant ces groupes en plus de sensibiliser les autres élus aux réalités et aux difficultés vécues par ceux-ci⁷. Plus conscients de la marginalité des minorités en politique, les députés d'origine ethnoculturelle se soucieraient davantage de leur place en appuyant toute mesure visant à leur assurer une meilleure représentation⁸.

Si la part des groupes minoritaires au sein des institutions constitue un indice d'intégration, force est de constater qu'ils sont sous-représentés par rapport à leur poids démographique. Spécifiquement, les personnes issues de

⁵ CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES (CRI), *Pour une inclusion et une représentation réelle de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale*, Montréal, Le Conseil, 2006, p.5

⁶ Magali PAQUIN, « Un portrait des députés québécois élus en 2003, 2007 et 2008 », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n°3, 2010, p.22.

⁷ Daiva K. STASIULIS et Yasmeen ABU-LABAN, « Partis et partis pris- La représentation des groupes ethniques en politique canadienne », dans Kathy MEGYERY (sous la direction de), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne, La question de l'accessibilité*, vol. 7, 1991, pp. 3-110.

⁸ Jerome H. BLACK et Bruce M. HICKS, « La sous-représentation des minorités visibles : l'opinion des candidats », *Perspectives électorales. La participation électorale des groupes ethnoculturels*, vol. 8, n°2, 2006, pp.19-25.

l'immigration et des minorités visibles brillent par leur faible présence en politique, et ce, bien que leur nombre soit en croissance⁹. Selon le recensement de 2006, la proportion des minorités visibles a atteint 8,8 %, comparativement à 7,0 % en 2001; la population immigrée totalisait quant à elle 11,5 %, soit la plus forte proportion de l'histoire du Québec¹⁰. Représentant 14,5 % de la population totale, lorsque combinées, les minorités ethnoculturelles ne comptent pourtant que pour 8,8 % de la députation de la 40^e législature, soit 11 députés sur 125¹¹.

Dans notre essai, nous chercherons à évaluer si un député issu d'une communauté ethnoculturelle est davantage à même d'en représenter les intérêts et d'agir à titre de sensibilisateur auprès de ses collègues de l'Assemblée nationale qu'un député d'ascendance canadienne-française.

Qu'il soit d'origine ethnique minoritaire ou membre de la majorité, le parlementaire exerce une quadruple fonction de représentation. Il représente un territoire, une population locale, des intérêts nationaux et des projets partisans¹². D'entrée de jeu, nous posons l'hypothèse que l'appartenance ethnoculturelle ne devrait pas influencer le député dans ses fonctions : il est, avant tout, le représentant des électeurs de son comté, peu importe leurs origines.

Il convient maintenant de démontrer la validité de cet énoncé à partir d'un échantillonnage de députés issus des minorités ethnoculturelles et de députés

⁹Christian POIRIER, « Entre optimisme tranquille et inquiétudes identitaires: enjeux territoriaux, socioculturels et politiques de la diversité au Québec », dans Nicole LACASSE et Jacques PALARD (sous la direction de), *Immigration et intégration au Québec et en France : enjeux de société et expériences territoriales*, Collection Rencontres Champlain-Montaigne, 5e édition, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, p.46.

¹⁰MICC, *Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2012, pp. 2-3.

¹¹Cet écart de 5,7 points de pourcentage doit être encore plus grand aujourd'hui alors que la population immigrée représente à elle seule 14,3% de la population québécoise en 2012. Le 8,8% a été calculé en fonction du nombre de députés appartenant au groupe « immigrants » ou « minorités visibles » tandis que le 14,3% a été calculé, en prenant comme point de départ le pourcentage de la population immigrée du recensement de 2006, à partir des bulletins statistiques sur l'immigration permanente du Québec du MICC pour les années 2007 à 2012.

¹² CRI, *Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, 2002, p. 12.

d'ascendance canadienne-française, représentant des circonscriptions multiculturelles de la région montréalaise.

Définition des concepts

Deux notions seront utilisées pour observer les situations couvertes. Celle de « minorités ethnoculturelles » englobera les « immigrants » et les « minorités visibles ». La notion de Québécois d'ascendance canadienne-française sera utilisée pour les députés issus de la majorité nationale.

Il est important de signaler que toutes les minorités ne vivent pas les mêmes réalités, notamment celles dont l'immigration est plus ancienne et de source européenne. Ces dernières, tout comme la minorité anglophone, disposent d'organisations et de réseaux leur permettant de se mobiliser pour faire valoir leurs intérêts et se protéger de la discrimination et de l'exclusion, toutes deux encore présentes aujourd'hui¹³.

Le terme « immigrant » désigne les personnes nées à l'extérieur du pays « ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence »¹⁴. Cette définition exclut donc les descendants d'immigrants nés au Québec ou au Canada et qui n'appartiennent pas aux minorités visibles.

L'expression « minorité visible » fait quant à elle référence à la définition inscrite dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* selon laquelle « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche »¹⁵. Il s'agit principalement des

¹³CRI, *op. cit.*, p.13.

¹⁴STATISTIQUE CANADA, « Statut d'immigrant reçu », *Dictionnaire du Recensement de 2006*, [En ligne], <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pop058-fra.cfm>.

¹⁵ MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA, *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L. C. 1995, ch. 44, [En ligne], <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/page-1.html>.

groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe, Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais et Coréen¹⁶. Souvent critiquée, cette catégorisation s'avère utile dans l'appréhension des nouvelles réalités de l'ethnicité¹⁷.

Pour désigner les députés issus de l'immigration et/ou appartenant aux minorités visibles, le terme « député ethnoculturel » sera employé tout au long de l'essai dans le but d'en faciliter la lecture.

En ce qui a trait aux députés n'appartenant pas à un de ces groupes, le concept de « Québécois d'ascendance canadienne-française », proposé par Jacques Beauchemin, désigne la majorité que l'on trouve au Québec¹⁸. Parfois qualifié d'ethnisation de la majorité, le terme « Québécois d'ascendance canadienne-française » permet la différenciation entre les députés issus des groupes minoritaires de ceux issus du groupe majoritaire¹⁹. Afin d'alléger la lecture, nous ne retiendrons de ce terme que le mot « québécois ».

Méthodologie

Le territoire d'étude se limite aux circonscriptions multiculturelles de la région métropolitaine de Montréal qui accueillait lors du dernier recensement 86,9 % des immigrants et plus de 90 % des minorités visibles²⁰. Ce constat n'étonne pas : les nouveaux arrivants se dirigent surtout vers les grands centres où ils trouvent des communautés établies, dotées d'institutions qui peuvent leur offrir les ressources et l'encadrement dont ils ont besoin. En raison de la forte densité de ces populations dans divers arrondissements, l'influence de ces

¹⁶ STATISTIQUE CANADA, « Minorité visible », [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/def/4068739-fra.htm>.

¹⁷ Carole SIMARD, *op. cit.*, p. 110.

¹⁸ Jacques BEAUCHEMIN, « Qu'est-ce qu'être Québécois : entre la préservation de soi et l'ouverture à l'autre? », dans Alain-G. GAGNON (sous la direction de), *Québec : État et société*, Tome II, Montréal, Les Éditions Québec/Amérique, coll. Débats, 2003. pp. 27-43.

¹⁹ Gilles BOURQUE, « Bouchard-Taylor : un Québec ethnique et inquiet », *Le Devoir*, 30 juillet 2008.

²⁰ MICC, *Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2012, pp. 2-3.

communautés peut être déterminante lors de la tenue d'élections, un phénomène qui, à ce jour, demeure strictement montréalais²¹.

Comme toutes les publications recensées traitent de la représentation de la diversité sur les seules scènes municipale et fédérale, cet essai, qui ne se veut pas une revue de littérature, tente plutôt de réaliser un premier état de situation par l'analyse d'une série d'entrevues semi-dirigées avec des députés issus de la population immigrante et/ou des minorités visibles et des députés québécois.

Ces entretiens recueillent les points de vue des députés sur la question de la diversité ethnoculturelle en politique. Fondées sur leurs expériences et leurs perceptions, leurs réponses constituent des données qualitatives à partir desquelles il a été possible de dégager des constats, des tendances et des particularités.

La sélection des circonscriptions de l'échantillonnage a été faite à partir des dossiers socioéconomiques du Directeur général des élections du Québec, élaborés à partir du Recensement de 2006.

Les indices pour mesurer la diversité ethnoculturelle retenus sont :

- la proportion de personnes classées parmi les immigrants (« pourcentage d'immigrants »)
- la proportion de personnes classées parmi les minorités visibles (« pourcentage de minorités visibles »).

Les circonscriptions de la région métropolitaine comptant une présence significative de ces groupes (10 % de la population dans chaque catégorie) ont

²¹ Carolle SIMARD, *op. cit.*, p.114.

ainsi été sélectionnées²². Tous les députés de ces circonscriptions, issus des communautés ethnoculturelles, ont été retenus, pour un total de huit députés²³.

Concernant les députés québécois, nous avons choisi les quatre circonscriptions les plus diversifiées du Parti libéral du Québec (PLQ) et du Parti québécois (PQ), ainsi que la circonscription de Gouin, dont le représentant n'était pas issu d'une minorité ethnoculturelle. Les députés de Québec solidaire (QS) se qualifiaient alors que, pour la Coalition avenir Québec (CAQ), aucun élu ne répondait aux critères. Aux 17 demandes d'entretien, 15 députés ont répondu favorablement²⁴.

La grille d'entrevue comportait trois axes : l'engagement en politique, le rôle de député dans une circonscription multiculturelle et la vision de la représentation politique de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale²⁵. Autour des trois axes, cet essai dresse, à partir des entretiens, un portrait inédit des députés représentant des circonscriptions parmi les plus diversifiées du Québec. La durée des entretiens variait entre 15 et 70 minutes.

L'axe relatif à l'engagement en politique fait connaître le parcours des députés et leurs motivations à faire le saut en politique. Nous vérifierons ainsi si des députés ethnoculturels ont été amenés à s'engager en politique par une implication dans leur communauté d'origine ou encore dans des organismes touchant les questions d'intégration ou d'immigration. Quant aux députés québécois, il sera intéressant de déceler quel a été leur premier contact avec la diversité ethnoculturelle, avant qu'ils n'en deviennent eux-mêmes les représentants en Chambre.

Le deuxième axe traite du rôle de député dans une circonscription multiculturelle et de ses relations avec les minorités ethnoculturelles; on cerne ainsi le degré de

²² Voir annexes 1 et 2 pour les tableaux des circonscriptions multiculturelles présélectionnées.

²³ Députés issus de communautés ethnoculturelles: Rita de Santis, Emmanuel Dubourg, Henri-François Gautrin, Fatima Houda-Pepin, Yolande James, Amir Khadir, Maka Kotto, Marie Malavoy.

²⁴ Voir le tableau synthétique du corpus en annexe 3.

²⁵ La grille d'entrevue qui a été utilisée pendant les entretiens semi-dirigés peut être consultée en annexe 4.

proximité entre les élus et leur électorat ethnoculturel. Dans le troisième axe, l'enjeu de la représentation politique de la diversité est analysé à travers les yeux des députés du corpus qui, tous, reconnaissent les bénéfices d'une assemblée représentative.

Axe 1- ENGAGEMENT DANS LA VIE POLITIQUE

Ce chapitre cherche à comprendre ce qui a poussé les députés à se lancer dans l'arène politique. Il est ici pertinent de se questionner sur leur premier contact avec la politique, leurs implications antérieures et les motivations qui les ont menés à l'une des formations présentes à l'Assemblée nationale²⁶.

1.1 Implication dans le milieu

Pour la plupart des députés, le chemin vers la politique commence par un engagement dans le milieu communautaire, politique ou associatif ; rares sont ceux à ne pas s'être impliqué dans leur communauté avant de se lancer en politique. Règle générale, l'implication passe donc par un engagement dans la communauté d'origine et/ou de résidence.

C'est le cas de Jean-Marc Fournier. Natif, résident et député de Châteauguay, il décrit son engagement comme fortement lié à sa ville natale où il a été impliqué dans des organisations économiques, environnementales, de communications ainsi qu'à la radio locale. Son contact avec la diversité ethnoculturelle est relativement nouveau, soit depuis l'élection de 2010 où il a remplacé Jacques P. Dupuis comme député de Saint-Laurent.

Pour Gerry Sklavounos, qui a grandi et résidé dans Laurier-Dorion, l'implication dans la communauté était naturelle. Très jeune, il s'est associé au Parti libéral du Canada (PLC) après avoir rencontré le député Marcel Prud'homme dont il avait apprécié la sensibilité :

²⁶ Bien que Québec solidaire ne soit pas un groupe parlementaire reconnu à l'Assemblée nationale, il possède une plateforme et une légitimité qui lui confère le statut de formation politique dans la sphère nationale.

Je me souviens quand j'étais jeune, je l'avais rencontré à l'église. Il venait même à l'église grecque orthodoxe, et j'avais admiré le fait que c'était une personne qui allait beaucoup vers les communautés, pas juste la communauté grecque, qui, à l'époque, était clairement majoritaire dans le comté qu'il représentait.

Il a ensuite accru son implication, auprès de la députée Eleni Bakopanos, première femme d'origine grecque élue à Ottawa. Pour M. Sklavounos, dans un comté multiculturel comme Laurier-Dorion, l'engagement politique se fait de pair avec une implication auprès des communautés.

L'appartenance à une communauté culturelle a aussi été un facteur d'influence dans le type d'engagement d'autres députés. Du fait de leurs expériences, plusieurs députés ethnoculturels ont développé une sensibilité pour les questions touchant l'intégration et l'immigration. Pour certains, celle-ci s'est concrétisée par une implication au sein des institutions professionnelles; pour d'autres, l'engagement se faisait auprès des organismes communautaires ou culturels.

Experte-conseil en éducation interculturelle, en immigration et en affaires internationales, Fatima Houda-Pépin a longtemps présenté des formations sur la gestion de la diversité au niveau des institutions, de la fonction publique et des entreprises. Elle était devenue une interlocutrice de choix pour les médias qui la sollicitaient souvent sur des enjeux associés à la question de la diversité ethnoculturelle.

Emmanuel Dubourg a pour sa part opté pour une implication au sein de son travail à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Resté proche de la communauté haïtienne, il trouvait que sa communauté d'origine n'était pas vraiment au courant du fonctionnement de l'ARC. Un poste de conseiller fut dès lors mis sur pied pour présenter l'organisme auprès de divers groupes, notamment ethnoculturels.

L'influence de l'appartenance ethnoculturelle sur l'engagement ressort aussi chez Amir Khadir qui, à 14 ans, fonde un comité à l'école Saint-Henri pour faciliter l'intégration à la vie québécoise et estudiantine des nouveaux élèves immigrants. S'étant ensuite consacré au réseau des étudiants iraniens, il se

tournera vers l'action communautaire en fondant le Centre culturel et communautaire des Iraniens, un centre d'accueil qui assurait accompagnement et soutien aux réfugiés et qui facilitait leur intégration à la société québécoise²⁷. M. Khadir raconte que le hasard a voulu que son premier contact avec la politique partisane, via le Bloc québécois, se fasse à travers les communautés arabo-musulmanes de Montréal qui ont proposé sa candidature aux instances du parti qui cherchaient des candidats issus de l'immigration. Candidat dans Outremont, il termine deuxième avec 28,29 % contre 47,68 % pour le libéral Martin Cauchon²⁸.

L'engagement a aussi été l'occasion pour des députés québécois d'entrer en contact avec la diversité grandissante du Québec. Longtemps impliquée dans le mouvement des femmes, Françoise David raconte que c'est à travers les femmes qu'elle côtoyait, qu'elle a pris conscience de la diversité culturelle du Québec. Son travail au sein de l'organisme *Au bas de l'échelle*, voué à la défense des non-syndiqués, a aussi contribué à approfondir sa connaissance des communautés ethnoculturelles puisqu'une grande partie des non-syndiqués appartiennent à ce groupe.

Pour Diane De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, la réalité multiculturelle fait partie du quotidien : « [...] bien avant que je sois députée, c'était présent parce que j'étais présidente de la Commission scolaire de Montréal, qui est la commission scolaire la plus cosmopolite au Québec ».

1.2 Le saut en politique

Le saut en politique est rarement facile. Comme beaucoup de craintes y sont associées, certains refuseront plusieurs fois avant de se présenter. Cette

²⁷ Danielle LAPOINTE, « Le Dr Amir Khadir : Iranien musulman, médecin et fier de l'être », *Association des médecins de langue française du Canada*, [En ligne], 2002, http://132.210.161.89/amlfc/Articles/2002_01_03.html.

²⁸ PARLEMENT DU CANADA, « Outremont », *Historique des circonscriptions depuis 1867*, [En ligne], <http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Language=F&Search=De t&Include=Y&rid=526>.

réticence était plus vive chez les femmes du corpus, pour qui l'éloignement de la famille constituait un obstacle majeur à leur implication. L'appui du conjoint ou de la conjointe est de surcroît un facteur déterminant dans le choix de la politique; la fonction de député exigeant un engagement et un changement de rythme de vie importants. Pourtant, en dépit de leurs appréhensions, ils ont tous fini par saisir l'occasion offerte.

Pour certains, l'appel du politique était tellement fort qu'ils ne pouvaient faire autrement que d'y céder. C'est le cas de Christine St-Pierre qui, après avoir suivi la chose publique pendant des années à titre de correspondante parlementaire à Québec, Ottawa et Washington, a plongé, inspirée par Jean Charest qu'elle avait beaucoup admiré sur la scène fédérale.

L'engagement en politique peut aussi s'expliquer du fait qu'on ne voyait pas ses idées ou la réalité de son comté adéquatement représentés par les formations en place. Ainsi en est-il de Françoise David qui fonda le mouvement Option citoyenne, puis le parti Québec solidaire, pour ramener au-devant de la scène les valeurs d'écologie, d'égalité et de justice sociale. Gerry Sklavounos, pour sa part, se porta candidat parce « qu'il trouvait que celle qui était censée représenter le comté [de Laurier-Dorion] *fittait* mal avec la réalité du comté qu'il connaissait ».

Parmi les députés ethnoculturels, trois ont mentionné s'être lancés en politique pour redonner à la société qui les a accueillis un peu de ce qu'elle leur avait donné. À la question *Qu'est-ce qui vous a motivé à faire le saut en politique?*, Maka Kotto répond simplement ; « C'est le Québec en soi. C'est la maison qui m'a accueilli avec énormément de chaleur, avec énormément de sincérité. » Pour Rita de Santis, le moment était venu de redonner à la société un peu de ce qu'elle avait reçu, en s'assurant que, comme elle, tous aient accès aux opportunités offertes par le Québec.

1.3 Communautés ethnoculturelles et appartenance politique

Parmi les caractéristiques de la députation de l'Assemblée nationale, on note l'apparent succès des libéraux à gagner l'appui des communautés et à les

recruter dans leurs rangs. Le PLQ est le parti comptant le plus grand nombre de députés ethnoculturels, avec six députés sur onze, et le plus haut taux de victoires électorales dans les circonscriptions multiculturelles de la grande région métropolitaine. Les tableaux réalisés pour déterminer l'échantillonnage illustrent la relation positive entre la diversité ethnoculturelle et l'appui au PLQ : le parti représente 26 des 37 circonscriptions sélectionnées, dont les 17 les plus diversifiées²⁹.

Comment expliquer cette tendance ? Pour les députés qui ne sont pas d'affiliation libérale, elle s'explique principalement par le clivage fédéralisme-souverainisme. Bien qu'en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* le Québec joue un rôle dans la sélection des immigrants et des réfugiés, ces derniers considèrent que c'est au Canada qu'ils immigreront, que c'est le Canada qui les accueille et qu'ultimement, c'est le Canada qui accorde le statut de résident permanent aux candidats sélectionnés par le Québec³⁰. Il est donc difficile pour eux de prôner la souveraineté du Québec car, pour plusieurs, ce serait être déloyal à l'égard du pays qui les a accueilli.

Ils sont plusieurs à mentionner que beaucoup d'immigrants viennent de pays qui ont connu des crises intenses autour de projets de ce type, ce qui explique qu'ils ne se sentent pas attirés par la cause indépendantiste, voire même s'en méfient. Selon Léo Bureau-Blouin, « il y a un grand travail d'explication à faire » sur la façon que l'on a ici de révolutionner tranquillement les choses.

Une autre raison mentionnée réside dans la manière dont, à une époque, les Canadiens français accueillent ces groupes. Plusieurs signalent que, dans les années 1950-60, les Italiens, les Polonais et autres communautés n'étaient pas admis dans les écoles francophones. Rita de Santis se souvient que, quand elle est arrivée d'Italie, elle ne pouvait pas fréquenter les écoles francophones. Il s'agit d'une situation déplorable qui aurait, selon un député, entraîné le

²⁹ Voir annexes 1 et 2.

³⁰ MICC, *Plan d'immigration du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013.p.7.

déplacement de ces groupes vers la communauté anglophone de tradition libérale.

Révolues, ces pratiques d'exclusion ont contribué à une distanciation entre communautés ethnoculturelles et majorité francophone. Avec les nouveaux arrivants, la tendance change selon Jean-François Lisée : plus l'immigration se rapproche des communautés francophones, dit-il, plus les minorités ethnoculturelles en adoptent le comportement électoral favorisant d'autres partis politiques, comme le Parti québécois.

Celui-ci inspirerait de la méfiance à ceux qui ne voient pas d'un bon œil son discours nationaliste ou ses politiques linguistiques relatives à l'enseignement et à l'affichage en français³¹. Or, au PQ, on déplore la démagogie de ceux qui cultivent une image où l'indépendantisme est associé à la peur de l'autre. Cette méfiance envers le PQ, Maka Kotto l'a ressenti à son arrivée au Québec :

On disait « parti nationaliste ». J'arrivais de France, d'Europe, et le nationalisme en Europe, vous savez ce que c'est cette notion. Donc moi, je m'en suis méfié pendant des années jusqu'à ce que Julien Poulin et Pierre Falardeau, dans des rencontres artistiques, me parlent du Québec, de leur histoire, de leur situation. Là, le rideau de fer des préjugés est tombé comme un château de cartes, et c'est ainsi que je me suis ouvert réellement et sincèrement à la maison qui m'a accueilli, c'est-à-dire le Québec.

Outre le discours nationaliste, les communautés ethnoculturelles reprochent au PQ sa définition exclusive de la société dans laquelle elles ne se sentent pas membres à part entière. Pour certains, c'est ce qui explique la faible popularité du projet souverainiste auprès de ces communautés; « [...] si dans leur discours, ils incluait tout le monde, ce serait beaucoup plus facile à faire passer leur projet du Québec », explique Rita de Santis.

³¹ Micheline LABELLE et Joseph J. LÉVY, *Ethnicité et enjeux sociaux : Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal, Éditions Liber, 1995. p. 271.

Des déclarations mal placées n'ont pas aidé la situation³², relate un député pour qui les souverainistes ont toujours eu de la difficulté à articuler une vision qui inclurait les communautés. Le discours du PQ serait aussi trop axé vers le passé, loin des communautés récentes qui demandent à ce que l'on regarde vers l'avenir³³.

Pour les libéraux, les communautés ethnoculturelles s'identifient au PLQ parce que les valeurs de respect, d'ouverture et de tolérance du parti leur correspondent. Le PLQ est le « parti des libertés » comme l'explique Claude Ryan dans *Les valeurs libérales et le Québec moderne*³⁴. Son action politique laisse les citoyens exercer au maximum leurs libertés individuelles, elle offre aux arrivants qui viennent de régimes autoritaires la plus grande liberté qu'ils sont venus chercher en immigrant ici, soutient Pierre Arcand.

L'appui massif de communautés ethnoculturelles au PLQ se traduit par un rejet tout aussi massif de l'autre parti, le PQ, qui ne constitue pas une alternative souhaitable pour cette partie de l'électorat dont le poids s'accroît constamment dans la région montréalaise.

Axe 2- RÔLE DU DÉPUTÉ DANS UNE CIRCONSCRIPTION MULTICULTURELLE

Représentant une circonscription, le député est un intermédiaire entre ses électeurs et l'Administration. Il aide les citoyens dans leurs transactions avec l'État, s'assure qu'ils ont accès aux programmes publics, redresse les situations

³² Cette mention semble faire référence au discours de défaite du premier ministre Jacques Parizeau au référendum de 1995 dans lequel il a dit : « C'est vrai qu'on a été battu. Au fond, par quoi ? Par l'argent, pis des votes ethniques. Essentiellement. »

³³ Maryse POTVIN, Paul EID et Nancy VENEL, *La 2^e génération issue de l'immigration : une comparaison France-Québec*, Montréal, Athéna éditions, 2007, p.158.

³⁴ Claude RYAN, *Les valeurs libérales et le Québec moderne : une perspective historique sur l'apport du Parti libéral du Québec à l'édification du Québec d'hier et d'aujourd'hui*, édition révisée, Montréal, Parti Libéral du Québec, 2004. 93 p.

d'injustice et fait valoir les besoins de sa circonscription auprès de l'appareil gouvernemental³⁵.

Dans le cadre particulier des circonscriptions multiculturelles, où les députés représentent une multiplicité d'identités, on peut s'interroger sur la façon dont ils s'acquittent de leur fonction d'intermédiaire. Quelles sont les préoccupations des communautés ethnoculturelles? Comment en prennent-ils connaissance ? Est-ce que les députés ethnoculturels se font davantage les intermédiaires des communautés ethnoculturelles comparativement aux députés québécois ?

2.1 Enjeux en lien avec les communautés ethnoculturelles

Les enjeux qui ressortent des entretiens, nonobstant l'affiliation partisane ou l'appartenance ethnique, sont l'emploi et l'éducation. Nécessaires à une intégration réussie, ils sont les deux domaines auxquels les communautés ethnoculturelles accordent une importance cruciale.

Le travail est en effet prioritaire pour tout nouvel arrivant, car c'est par l'emploi qu'il sécurisera ses besoins. Porte d'entrée vers l'intégration, le travail est important « parce que c'est [par lui] qu'on contribue à la société, puis qu'on peut contribuer soi-même à l'édification du pays que l'on a choisi, puis à sa propre réussite », explique Diane De Courcy, pour qui l'emploi constitue *le* facteur d'intégration.

Dans la presque totalité des circonscriptions sélectionnées, les députés notent des difficultés d'intégration socioprofessionnelle chez les minorités ethnoculturelles qui souffrent d'un chômage élevé, de discrimination à l'embauche, ainsi que d'un problème de non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquis à l'étranger³⁶.

³⁵ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « La fonction du député », *L'ABC de l'Assemblée*, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/index.html#Intermediaire>.

³⁶ Mathieu FORTIER, et Laura HANDAL, « L'intégration socio-économique des immigrants et immigrantes au Québec », *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, Novembre 2012.

La scolarisation est loin d'être en cause puisque le niveau de scolarité des immigrants est plus élevé que la moyenne. Ainsi, en 2006, la proportion d'immigrants possédant un certificat ou un diplôme universitaire était de 33,2 % comparativement à 21,4 % pour la population québécoise³⁷.

La situation de l'emploi est d'ailleurs plus problématique au Québec qui, comparé aux autres provinces canadiennes, affiche l'écart le plus élevé entre le taux de chômage des immigrants et celui des natifs. En 2008, « l'écart était de 4,5 points de pourcentage (11,1 % contre 6,6 %), alors que, par comparaison, l'écart n'était que de 1,4 points en Ontario, et de 0,4 point en Colombie-Britannique³⁸ ».

Ce manque de possibilités d'emploi est en partie responsable, selon des députés, de l'exode des jeunes des communautés vers des villes comme Toronto et Vancouver. « Peu importe leurs origines, ils comprennent que s'ils veulent avoir un avenir, ce n'est pas vers le Québec qu'il faut regarder, il faut regarder ailleurs », déplore Fatima Houda-Pepin pour qui cet exil représente une perte considérable en terme de capital humain.

Quant à la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail étrangers, le problème est aussi plus important au Québec qu'au Canada : selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, seulement 19 % des immigrants québécois travaillaient en 2006 dans leur domaine d'études³⁹. Pour quelques députés, ce phénomène est le résultat du protectionnisme des ordres professionnels qui utilisent des moyens détournés pour faire de la discrimination à l'embauche systémique.

³⁷ Sébastien ARCAND et Maher NAJARI, « Situation des immigrants au marché du travail québécois : bref portrait statistique : Pour le comité d'adaptation de la main d'œuvre-personnes immigrantes », *Rendez-vous national des stratégies d'intégration des personnes immigrantes au marché du travail-Bâtissons le Québec avec les compétences du monde*, HEC Montréal, 2010, p. 7.

³⁸ Paul EID avec collaboration de Meisson AZZARIA et Marion QUÉRAT, « Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal », Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications, *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*, 2012, p. 7.

³⁹ Mathieu FORTIER, et Laura HANDAL, *op. cit.*, p. 6.

Même si la discrimination à l'embauche⁴⁰ est interdite en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne* (art. 10 et 16) et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en ce qui a trait aux employeurs relevant de la compétence fédérale (art. 7), elle est encore présente sur le marché du travail de la région montréalaise où une étude démontre « qu'à profil et à qualifications égales, un Tremblay ou un Bélanger a au moins 60% plus de chances d'être invité à un entretien d'embauche qu'un Sanchez, un Ben Saïd ou un Traoré, et qu'environ une fois sur trois (35,5%), ces derniers risquent d'avoir été ignorés par l'employeur sur une base discriminatoire »⁴¹.

Pour les députés, il y a un travail de sensibilisation à faire pour contrer les préjugés et valoriser les gens d'origines diverses, dont l'héritage donne une *plus-value* à la société québécoise⁴².

Tel que mentionné précédemment, l'éducation est l'autre préoccupation des communautés qui voit en celle-ci un élément de promotion sociale et d'intégration. Une grande majorité de familles immigrantes attache donc beaucoup d'importance à l'éducation des enfants, se sacrifiant pour que ces derniers poursuivent leurs études le plus longtemps possible. Le projet immigrant, souligne Diane De Courcy, est peu destiné aux personnes immigrantes elles-mêmes, mais beaucoup à leurs enfants afin de leur assurer un avenir meilleur. Les parents constituent des partenaires-clés dans l'intégration des jeunes à leur nouveau milieu, leur implication dans le système scolaire se traduisant souvent par un haut facteur de réussite de leurs enfants. Toutefois, on observe aussi des retards d'apprentissage auprès de certains jeunes du fait de la situation précaire de leur entourage, les communautés ethnoculturelles n'échappant pas à la pauvreté, rappelle une députée.

⁴⁰La discrimination à l'embauche, dans ce cas précis, sera entendue comme : « toute décision d'un recruteur d'écarter une candidature, intentionnellement ou non, sur la base de l'origine, de la « race » ou de la couleur d'un candidat, et ayant pour effet de priver la ou les personnes visées des mêmes chances que les autres candidats d'être évalués sur la seule base de leurs qualifications, de leurs compétences et de leurs expériences pertinentes », Paul, EID *op. cit.*, p. 2.

⁴¹ *Ibid.*, p. 45.

⁴² Sébastien ARCAND, « Posologie d'une lecture », *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, 2012, p. 461.

Il est intéressant de souligner que, sur six députés ethnoculturels issus de l'immigration, quatre sont venus au Québec en suivant leurs familles et deux pour poursuivre leur carrière ou leurs études.

La maîtrise du français peut aussi être difficile pour les enfants dont ce n'est pas la langue maternelle. Pour favoriser leur intégration, Fatima Houda-Pepin va visiter chaque année les classes d'accueil de l'école Antoine-Brossard auxquelles elle fournit tous les dictionnaires en français : « Pourquoi ? Parce que je sais que c'est difficile pour eux d'apprendre le français, donc je mets à leur disposition des outils qu'ils utilisent en classe pour faciliter leur intégration ».

Comme dans l'emploi, le profilage racial existerait aussi dans les écoles, selon Rita de Santis, où des professeurs auraient moins d'attentes pour les jeunes d'une communauté ethnoculturelle que pour les autres. Peu importe le milieu dans lequel il grandit, l'école qu'il fréquente ou son appartenance ethnique, il faut que chaque enfant ait ses chances et voie les opportunités qui se présentent à lui, poursuit Mme de Santis.

Benjamin d'une famille de neuf enfants, Emmanuel Dubourg n'hésite pas à aller dans les écoles pour parler de son parcours et servir d'exemple aux jeunes. Il leur dit qu'il a étudié aux polyvalentes Louis-Joseph-Papineau et Henri-Bourassa, deux écoles qui n'étaient pas vraiment réputées. Or, le voici parmi les 125 représentants de la population à l'Assemblée nationale. « Ces jeunes-là peuvent aspirer à être là et à en faire plus, et qui sait ? », dit-il avec le sourire. Cette égalité des chances est aussi primordiale pour Rita de Santis qui y a eu accès étant jeune et qui voit dans l'éducation un véritable facteur d'intégration :

Pour moi, l'éducation est très, très importante parce que ç'a été ma porte d'entrée dans ma société d'accueil, qui m'a ensuite permis de réussir dans la vie en tant que professionnelle dans une grande firme d'avocats et aussi de réussir ma vie affective, de rencontrer des gens de partout.⁴³

⁴³ Sophie-Hélène LEBEUF, « PLQ : Rita de Santis, une immigrante qui veut « redonner à la société » ce qu'elle a reçu », Élections Québec 2012, *Radio-Canada*, [En ligne], 2012, <http://www.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2012/2012/08/29/013-plq-rita-de-santis.shtml>.

Les députés ont tous souligné l'importance de la scolarisation et de l'intégration au travail pour une immigration réussie.

L'enjeu de la réussite économique est important pour les communautés immigrantes, non seulement pour leur qualité de vie et leur intégration, mais aussi pour améliorer la situation dans leur pays et donner un coup de main à la famille et aux amis restés là-bas. En fait, l'argent des diasporas constitue une source de revenu non-négligeable pour les pays défavorisés.

2.2 Le rôle du député

Les députés interrogés définissent leur rôle à l'égard des communautés ethnoculturelles selon trois grandes fonctions : la réconciliation, l'accompagnement et la sensibilisation. De l'extérieur, on pense que les communautés culturelles sont monolithiques, ce qui est loin d'être le cas. Chacune a en effet sa spécificité, ses sensibilités diverses et ses divisions conséquentes. Le travail de représentation s'avère donc être un défi de taille pour le député qui doit réconcilier les gens, les intérêts et les visions.

Pour Gerry Sklavounos, c'est cette multiplicité d'identités qui rend intéressant Laurier-Dorion : un environnement stimulant où il faut faire concilier les préoccupations de personnes qui sont au Canada depuis peu et ne parlent ni français, ni anglais avec celles de Canadiens français dont les familles sont établies au Québec depuis trois siècles.

Le député agit comme un créateur de liens entre les communautés, mais aussi au sein d'une même communauté. Deux députés ont, par exemple, souhaité créer des liens entre les jeunes des communautés urbaines et les jeunes des communautés en régions de sorte que les jeunes des minorités ethnoculturelles sortiraient de leur quartier pour découvrir le Québec hors Montréal tandis que les jeunes ruraux se familiariseraient avec le phénomène de l'immigration. Cela pourrait faire baisser les préjugés, établir des ponts et enraciner les jeunes d'origines diverses dans le Québec entier, évitant la ghettoïsation des minorités.

Dans sa fonction d'accompagnateur, le député d'une circonscription multiethnique doit informer la population ethnoculturelle sur les services et les ressources auxquels elle a droit. À cette fin, certains paient de la publicité dans les radios communautaires pour expliquer quel est le rôle du député. Pour le député de Saint-Laurent, anciennement de Châteauguay⁴⁴, le travail dans un comté multiculturel constitue tout un changement. Dans Châteauguay, Jean-Marc Fournier était interpellé par les gens qui venaient le voir sur des enjeux les concernant ; dans Saint-Laurent, il doit aller vers les gens pour leur dire qu'il est à leur disposition et souhaite leur rendre service.

La tendance des communautés à moins solliciter leur élu s'explique, selon certains, par une méconnaissance de leur rôle. Interagissant avec la municipalité, du fait de sa proximité, et avec le palier fédéral, les groupes ethnoculturels se demandent parfois que fait le Québec par rapport à Ottawa. Le partage des pouvoirs, dans lequel l'immigration est une compétence partagée, se traduit par une confusion identitaire chez les groupes ethnoculturels qui, ne comprenant pas toujours les enjeux qui en relèvent, se trouvent désemparés face au clivage historique fédéraliste-souverainiste. Selon Léo Bureau-Blouin, ce n'est pas surprenant, car comment peut-on partager une identité et y faire adhérer les gens alors que la majorité elle-même n'est pas sûre de qui elle est. Abondant dans le même sens, Tania Longpré, une enseignante en francisation, raconte que : « Si des Québécois ont de la difficulté à comprendre la situation politique québécoise ou tout ce qui renvoie à la question nationale, imaginez ce que pourrait en penser un immigrant ! ⁴⁵»

⁴⁴ La circonscription de Châteauguay compte, selon le Recensement de 2006, 8,4% d'immigrants et 6,3% de personnes appartenant aux minorités visibles, comparativement à 48,4% d'immigrants et 41,5 % de personnes appartenant aux minorités visibles pour la circonscription de Saint-Laurent. (Source : Directeur général des élections du Québec, *Dossiers socio-économiques*, [En ligne], <http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/provincial/carte-electorale/dossiers-socio-economiques.php>)

⁴⁵ Tania LONGPRÉ, *Québec cherche Québécois pour relation à long terme et plus: comprendre les enjeux de l'immigration*, Montréal, Stanké, 2013, p. 183.

Cette ambivalence face au sentiment d'appartenance, combinée à une confusion entre politiques fédérales et provinciales, ralentit leur intégration sociale et politique⁴⁶.

Néanmoins, plusieurs députés sont sollicités par des groupes ethnoculturels en raison de leur statut ou de leur appartenance. Ainsi, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministre de la Métropole sont fréquemment interpellés à cause de leur mandat alors que d'autres, tels Maka Kotto ou Amir Khadir, le sont en raison de leur appartenance ethnique.

Quant au rôle de sensibilisateur, il s'exerce au sein des institutions parlementaires. Le député y porte les intérêts de ces communautés et sensibilise ses collègues, comme la population, aux questions ethnoculturelles : droits de la personne, racisme, exclusion, politiques relatives aux immigrants et aux réfugiés⁴⁷.

À cet égard, les chercheurs Abus-Laban, Stasiulis et Martiniello pensent que la présence de députés ethnoculturels maximise la conscientisation des populations aux enjeux liés à l'immigration et à l'intégration, leur présence favorisant une prise en compte de certaines particularités qui va dans le sens de l'intérêt général de la société⁴⁸. Les députés ethnoculturels de notre échantillon témoignent d'une sensibilité naturelle à l'égard de ces enjeux, mais ils ne sont pas les seuls. D'autres députés québécois ont de l'intérêt pour les réalités des minorités et prennent à cœur leur rôle de sensibilisateur.

Pour la députée de Gouin, cela consiste à se demander, sur chaque dossier étudié, si elle répond aussi aux besoins des communautés culturelles. Représentante de Crémazie, Diane De Courcy dit, quant à elle, avoir comme souci de parler, de convaincre ses collègues de l'apport de l'immigration et de sa contribution économique et sociale : « Je me fais un devoir de faire cette promotion-là. [...] C'est un élément important pour moi d'éducation populaire le

⁴⁶ Micheline LABELLE et Joseph J. LÉVY, *op. cit.*, p. 269.

⁴⁷ Daiva K. STASIULIS et Yasmeen ABU-LABAN, *op. cit.* p.10.

⁴⁸ CRI, *Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, 2002, p. 14-15.

fait de parler d'immigration sur tous les angles. » Elle compte d'ailleurs, dans ses responsabilités ministérielles, « encourager l'ouverture de la société au pluralisme [et] faciliter le rapprochement interculturel entre les Québécoises et Québécois de toutes origines»⁴⁹.

2.3 Lien avec les communautés

Pour bien connaître et mieux représenter les intérêts de leur électorat ethnoculturel, les députés doivent avoir recours à des intermédiaires pour entrer en contact avec celui-ci. La facilité avec laquelle ils établissent une relation varie grandement au sein de notre corpus. De façon générale, les députés s'entendent pour dire qu'il faut être avenant et aller à la rencontre des communautés. La chose est pourtant difficile pour quelques-uns d'entre eux, dont un député ethnoculturel, qui n'arrivent pas à percer le mur de certaines communautés. La barrière linguistique, l'absence de leaders clairs et la méfiance envers les politiciens constituent des obstacles à la prise de contact. De plus, les communautés ont tendance à former des cercles fermés. Ce phénomène s'observe davantage chez les communautés nouvellement arrivées qui forment des blocs assez serrés et solides⁵⁰.

Il faut donc faire preuve de patience pour gagner la confiance des leaders communautaires, acteurs-clés dans la mise en place de canaux de communication et relayeurs de messages; ils sont souvent la porte d'accès vers les populations. Entre tous, les leaders religieux sont très influents : les groupes ethnoculturels restent attachés à leurs lieux de culte qui deviennent des pôles autour desquels les gens se rassemblent. Les lieux de culte, « c'est le centre de leur communauté religieuse, mais aussi de leur communauté en général, c'est là que tout se passe », raconte Gerry Sklavounos. Pour pouvoir rejoindre un plus grand nombre de personnes issues des communautés ethnoculturelles, il ne faut pas hésiter à assister à une prière musulmane le vendredi, rencontrer des

⁴⁹ MICC, *Ministre*, [En ligne], <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/ministre/index.html>.

⁵⁰ Les communautés arabes et asiatiques ayant été citées comme étant tout particulièrement difficiles à pénétrer.

tamouls dans leurs temples ou se couvrir la tête dans un lieu de culte sikh, conseille M. Sklavounos.

Cette présence auprès des groupes religieux est un moyen privilégié de communication, car une bonne relation avec les leaders religieux se traduit par une bonne relation avec les citoyens ethnoculturels, relate Christine St-Pierre.

D'ailleurs, la constance de la présence dans sa circonscription est une facette fondamentale de la vie de député : représentant d'une population, il se doit d'être présent. Ainsi, les députés des circonscriptions multiethniques multiplient les activités d'inauguration et de commémoration, les fêtes religieuses et de quartier ainsi que tout évènement organisé par les associations communautaires. Certains vont même jusqu'à apprendre la langue de groupes ethnoculturels afin de mieux communiquer avec eux. Ce geste est grandement apprécié des communautés qui y voient un signe de respect et de compréhension. En outre, il facilite le dialogue avec les nouveaux arrivants qui ne maîtrisent aucune des langues officielles.

La langue étant souvent un pont entre les cultures, plusieurs députés embauchent au bureau de comté des personnes issues des minorités ethnoculturelles. Ayant souvent comme langue maternelle une langue autre que le français ou l'anglais, ces personnes deviennent des agents de liaison et favorisent les rapprochements entre les citoyens et leur élu. Dans la circonscription d'Acadie où l'on trouve plusieurs communautés arabophones, la présence d'une femme d'origine syrienne parmi les employés de Christine St-Pierre constitue un véritable atout.

L'embauche de personnel politique d'origines diverses s'avère donc un élément stratégique pour établir des liens avec les communautés et mieux comprendre leurs réalités. Emmanuel Dubourg pousse la logique plus loin en faisant de son bureau de comté un véritable microcosme de la population ethnoculturelle de Viau. Son personnel compte deux jeunes Haïtiens, une Italienne et un Tunisien ; il prévoit embaucher quelqu'un du Maghreb pour l'aider à aller davantage vers les mosquées.

Très attachées à leur pays d'origine, les minorités ethnoculturelles suivent de près ce qui s'y passe par le biais des médias traditionnels de leur pays, mais aussi via les médias ethniques que l'on trouve en grand nombre dans la métropole : 52 médias écrits ethniques, 6 radios ethniques et un poste de télévision en ligne⁵¹. Ces journaux et radios sont des moyens privilégiés par les députés qui leur accordent des entrevues et y achètent de la publicité pour faire valoir leurs réalisations et leurs services.

Axe 3-REPRÉSENTATION POLITIQUE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

Le Québec est une société fondée sur des vagues successives d'immigrants qui devra dorénavant compter sur de nouvelles vagues pour renouveler sa population vieillissante. L'impact de l'immigration sur la démographie se fait déjà sentir. Entre 2001 et 2006, l'accroissement de la population immigrée comptait pour près de la moitié (46,6%) de la croissance de la population totale⁵². Une forte émigration interprovinciale vient toutefois limiter l'impact de l'immigration au Québec⁵³.

Ces dernières années, le Québec a vécu une révolution des mouvements migratoires traditionnels, passant d'une immigration à forte majorité européenne à une immigration africaine, asiatique et latino-américaine⁵⁴. Cette diversification, observée par les députés de notre corpus, pose de nouveaux défis et soulève la question de la représentation politique de la diversité ethnoculturelle.

Une réflexion s'impose, car le « rôle que jouent les minorités ethnoculturelles dans la vie politique constitue, de ce fait, une dimension incontournable de leur

⁵¹ PORTAIL QUÉBEC, *Répertoire des médias pour la région de Montréal*, [En ligne], <http://www.montreal.gouv.qc.ca/médias/RepertoireMedia.asp?Region=Montreal&Filtre=Tous>.

⁵² MICC, *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006: caractéristiques générales*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, p.15.

⁵³ Marcel ARCAND et Réjean HÉBERT, *Précis pratique de gériatrie*, 3^e édition, Québec, Edisem, 2007, p.4.

⁵⁴ Linda M. GERBER, « Diversité urbaine : la composition des circonscriptions électorales et l'appui aux partis lors des élections fédérales canadiennes de 2004 », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 15, n° 2, 2006, p. 126.

intégration au même titre que la participation économique, sociale et culturelle»⁵⁵. Selon cette logique, lorsque la participation à l'une ou l'autre de ces dimensions est faible, il en résulte un manque de ressources qui se traduit par une situation sociale défavorable. Les problèmes d'emploi, de chômage et de discrimination relatés par les députés illustrent bien ce propos. Ces difficultés pouvant se régler par la politique, une présence accrue de députés issus des communautés pourrait remédier à la situation par l'adoption de projets de loi visant une meilleure intégration socioéconomique. Or, l'intégration politique est loin d'être le facteur prioritaire d'intégration, les personnes nouvellement arrivées ne disposant pas des moyens qui leur permettent de s'impliquer activement dans la société puisqu'elles doivent d'abord répondre à leurs besoins primaires. Pour Rita de Santis, « il faut que tu aies un emploi, il faut que tes enfants aillent à l'école et réussissent, il faut que tu te retrouves dans ta communauté locale, ta communauté de tous les jours. Et une fois que tu as ce confort-là, tu vas plus loin».

Les conditions nécessaires à la participation politique peuvent être mises en parallèle avec la pyramide des besoins, théorie de la motivation du psychologue Abraham Maslow⁵⁶. Sa pyramide identifie les besoins, désirs et motivations, puis les hiérarchise. Il faut satisfaire les besoins d'un niveau donné avant de passer aux besoins d'un niveau supérieur. Bien que la théorie soit critiquée sur certains points, force est de constater qu'elle suit bien les étapes de l'implication politique des nouveaux arrivants qui veulent s'intégrer et répondre à leurs besoins avant de passer à la sphère politique. Pour Léo Bureau-Blouin, le fait que l'on trouve peu de personnes issues des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale, sommet de la pyramide décisionnelle, reflète une problématique enracinée. Cette faible participation est la conséquence d'un manque d'intégration à la base de la société qui traduit l'incapacité de plusieurs membres des communautés à

⁵⁵CRI, *Pour une inclusion et une représentation réelle de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale*, Montréal, Le Conseil, 2006, pp.5-6.

⁵⁶ LUXINNOVATION- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche au Luxembourg, *Pyramide de Maslow=hiérarchisation des besoins*, [En ligne], 2008, <http://www.innovation.public.lu/fr/ir-entreprise/techniques-gestion-innovation/outils-gestion-strategique/090205-Pyramide-de-Maslow-vers-fran.pdf>.

comblent les besoins préalables à l'engagement politique tels que la sécurité de revenus, la stabilité familiale ou le sentiment d'appartenance à un groupe.

3.1 Sous-représentation dans les instances politico-administratives

La sous-représentation des minorités à l'Assemblée est reconnue par l'ensemble des députés interviewés. L'un d'entre eux considère néanmoins que sa formation, le PLQ, les représente bien au sein de ses instances avec une commission des communautés culturelles et un président du parti issu des communautés. Notons que QS possède une commission thématique sur l'intégration citoyenne qui inclut la question de la diversité culturelle et que le président du parti est lui aussi issu des communautés ethnoculturelles. Avec 11 députés⁵⁷ correspondant à notre définition des minorités ethnoculturelles, dont six font partie des minorités visibles, nous constatons aisément la sous-représentation de ces groupes par rapport à leur poids démographique.

En fait, la mosaïque parlementaire québécoise est typiquement composée d'hommes blancs dans la cinquantaine, issus de l'élite socioéconomique. Plusieurs reconnaissent que le nombre de députés ethnoculturels reflète mal la réalité de Montréal et rappellent que l'équilibre hommes-femmes n'est guère mieux : 67,2 % d'hommes et 32,8 % de femmes⁵⁸.

Outre la sous-représentation électorale, plusieurs ont abordé la représentativité dans la fonction publique, qualifiée par certains de « chasse gardée de la communauté majoritaire pour créer des emplois ». La représentation des communautés culturelles y a connu une constante progression depuis mars 2007 pour atteindre 7,1 % en 2011, doublant ainsi leur nombre au sein de l'effectif

⁵⁷ Députés ethnoculturels de l'ensemble de l'Assemblée nationale: **PLQ** : Emmanuel Dubourg, Henri-François Gauthier, Sam Hamad, Fatima Houada-Pépin, Yolande James, Rita de Santis, **PQ** : Maka Kotto, Marie Malavoy, **CAQ** : Stéphane Lebouyonnet, Sébastien Scheenberger, **QS** : Amir Khadir.

⁵⁸ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Statistiques sur les députés », *Députés*, 2012, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/statistiques-deputes.html>.

régulier⁵⁹. Malgré les améliorations, les minorités ethnoculturelles y demeurent sous-représentées. Leur faible présence est perçue, selon une députée, comme un signal d'exclusion. Il y a certes eu des programmes d'accès pour contrer cet écart, mais il reste beaucoup à faire, les mesures mises en place n'étant pas suffisamment contraignantes pour plusieurs des députés interviewés.

Pour Amir Khadir, la situation est critique dans les postes décisionnels à l'intérieur de l'appareil gouvernemental. Car, on a beau augmenter l'embauche des communautés dans la fonction publique, il faut aussi leur permettre d'accéder aux hautes fonctions et ne pas les cantonner dans certains postes. En 2011, les communautés ne composaient que 3,1 % de l'effectif régulier de la haute direction et 2,5 % des cadres de l'administration publique⁶⁰. Cette sous-représentation dans les instances réelles du pouvoir pourrait se régler, selon le député, par des mesures de discrimination positive où, à compétence égale, le gouvernement privilégierait les membres des communautés ethnoculturelles. L'identification aux groupes cibles constitue toutefois un obstacle à la représentation des minorités dans la fonction publique, selon Emmanuel Dubourg. Quand vient le temps de s'auto-identifier comme appartenant à un groupe cible, les gens n'aiment pas se singulariser, explique-t-il:

Les gens comme....par exemple moi. Quand on arrive ici pendant les cinq premières années, ok, on est immigrant, les besoins sont différents. [...] Mais après ce temps-là, on est plus immigrant, on est Québécois à part entière donc on veut pas nécessairement qu'on fasse cette distinction-là de communautés culturelles ou bien d'immigrants.

3.2 Comment les députés expliquent la sous-représentation politique?

La représentation politique se définit comme « la capacité pour un État de créer un espace qui permette à tout citoyen, quels que soient sa condition sociale, son sexe ou son origine, de participer et d'être représenté aux processus de délibération et de décision, en tenant compte des intérêts à la fois collectifs et

⁵⁹ SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *L'effectif de la fonction publique 2010-2011 : Analyse comparative des cinq dernières années*, Québec, Gouvernement du Québec, 2012, p.41.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 100.

particuliers »⁶¹. En partant du constat de la sous-représentation politique des groupes ethnoculturels, nous allons voir comment les députés interviewés expliquent les défis de représentation auxquels font face ces minorités.

Mentionnons que la participation politique varie grandement selon la communauté culturelle. Les chercheurs Lapp, Tossutti et Bird ont établi que le taux de participation et le militantisme politique diffèrent selon le groupe ethnique⁶². Ce phénomène est corroboré dans les témoignages des élus. Par exemple, la communauté latino-américaine compterait parmi les mieux intégrées et les plus engagées en politique tandis que les communautés asiatiques seraient moins enclines à s'y impliquer. Il est intéressant de mentionner ici qu'il n'y a jamais eu de député asiatique ou latino-américain à l'Assemblée. Néanmoins, les Latino-américains commencent à se faire une place au sein des partis : le président du PLQ, Saul Polo, est d'origine colombienne et celui de Québec solidaire, Andrés Fontecilla, est d'origine chilienne.

L'intégration est un processus bidirectionnel dans lequel la société d'accueil et les groupes ethnoculturels doivent s'engager pour parvenir à former un tout⁶³. Le même processus est nécessaire dans la création d'un parlement diversifié. Les minorités ethnoculturelles et la société d'accueil ont chacun leur part de responsabilité dans la faible représentation actuelle de la diversité au Parlement.

Il existe d'abord des obstacles dits culturels qui traduisent un manque d'ouverture d'une partie de la société à l'endroit des communautés qui peuvent dès lors être victimes de racisme ou de discrimination. Quelques députés ethnoculturels de notre corpus en ont fait l'expérience. En effet, que ce soit par l'accent, l'appartenance à une autre religion, la consonance du nom ou la langue parlée, ils ont vécus des situations de discrimination ou d'exclusion de la part de certaines tranches de la société québécoise.

⁶¹ CRI, *Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, 2002, pp.5-6.

⁶² Linda GERBER, *op. cit.*, p. 135.

⁶³ CRI, *Pour une inclusion et une représentation réelle de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale*, Montréal, Le Conseil, 2006. p. 5.

La réticence d'une partie de la population québécoise face à l'immigration, par peur de se voir assimilée ou de voir modifier leur paysage culturel, peut nuire à la nomination de candidats issus de ces groupes par les partis qui craignent qu'ils ne soient pas acceptés par l'électorat. Jusqu'à quel point l'électorat peut-il accepter quelqu'un de différent ? Pour influencer sur les résultats et espérer faire élire des candidats issus des minorités, les immigrants et les minorités visibles doivent être concentrés dans des circonscriptions. En effet, selon Alain Pelletier:

Plus les groupes ethniques se concentrent sur le territoire et plus l'unité électorale est petite, plus grand sera le nombre d'unités électorales où les groupes ethniques représenteront une part importante de la population, pouvant ainsi davantage influencer les mises en candidature et l'issue du scrutin.⁶⁴

Dans cette même logique, Carolle Simard souligne que pour connaître le succès, un candidat d'origine minoritaire doit remplir ces conditions : « se présenter dans une circonscription regroupant une masse critique d'électeurs d'origine minoritaire en sa faveur et favoriser une forte participation électorale »⁶⁵. Bien que la présence de communautés d'origines diverses doive exercer une influence sur la nomination de candidats ethnoculturels, cette tendance ne s'applique pas à l'ensemble de la région montréalaise où les circonscriptions les plus multiculturelles sont représentées en grande majorité par des députés québécois.

Dans notre corpus, Henri-François Gauthier propose une explication originale quant à l'adéquation entre la concentration des communautés ethnoculturelles et la nomination de candidats. À son avis, la forte concentration de groupes ethnoculturels peut parfois entraîner la nomination de candidats québécois. Les communautés ethnoculturelles étant loin d'être homogènes, il existe des rivalités entre elles dont il faut être conscient, explique-t-il. Ainsi, dans des comtés multiethniques, pour éviter de privilégier une communauté et s'assurer qu'il n'y en ait pas une qui soit trop dominante par rapport aux autres, les partis vont

⁶⁴ Alain PELLETIER, «Ethnie et politique- La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles à la Chambre des communes», dans Kathy MEGYERY (sous la direction de), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne, La question de l'accessibilité*, vol. 7, 1991, p.112.

⁶⁵ Carolle SIMARD, *op. cit.*, p. 116.

parfois nommer un Québécois d'ascendance canadienne-française, considéré comme étant acceptable par tous.

Il ressort des entretiens que les partis politiques peuvent être considérés comme les gardiens du Parlement, car ce sont eux qui décident de la nomination des candidats. Ils ont donc une part importante de responsabilité dans la composition du Salon bleu. Or, certains obstacles à la représentation des minorités persistent au sein des structures des partis. Parmi ceux-ci, on note l'indifférence dans le processus de désignation des candidats en ce qui concerne la représentation politique des communautés ethnoculturelles, la faible intégration des minorités dans l'appareil et la direction des partis et l'insuffisance de mesures visant à assurer une représentation équitable de ces communautés dans les associations, tant locales que nationales.⁶⁶

L'ethnicisme, c'est-à-dire l'instrumentalisation de candidats ethnoculturels afin de rejoindre un électorat ethnique, est déploré⁶⁷. Sorte de « minorité de service », les représentants ethnoculturels peuvent être cantonnés à des rôles de façade où ils exercent peu d'influence. Une autre pratique décriée est celle qui consiste à présenter des candidats des minorités dans des comtés où ils ne peuvent gagner. La nomination de « candidats poteaux » et les exemples de campagnes électorales où un candidat ethnoculturel aurait été victime de propos racistes ne sont pas inspirants pour les membres des communautés⁶⁸. Emmanuel Dubourg se dit d'ailleurs chanceux d'avoir été présenté dans Viau, où il succédait à un député libéral qui a siégé pendant plus de 25 ans, alors « qu'on entend souvent que les immigrants, on les met dans des comtés où ils n'ont pas de chance d'être élus ».

Les partis doivent donc faire preuve d'ouverture à la diversité en donnant une chance réelle aux candidats des communautés. Tous les députés conviennent

⁶⁶ Patricia RIMOK, «Les enjeux, les questions et les obstacles de la représentation politique de la diversité ethnoculturelle», La participation civique des nouveaux arrivants et des minorités au Canada : Se tailler une place à la table, *Thèmes canadiens*, Été 2005, p.75.

⁶⁷ Micheline, LABELLE et Joseph J. LÉVY, *op. cit.*, p. 296.

⁶⁸ L'«affaire» Djemila Benhabib avec le maire du Saguenay pendant la campagne électorale de 2012 au Québec en est un exemple.

toutefois qu'on ne doit pas choisir n'importe qui, il faut que les gens aient les qualités requises pour pouvoir assumer ces fonctions-là. Pour Rita de Santis, cela ne constitue pas un problème :

Mon premier critère, c'est le critère de compétence et d'excellence, et je crois que si on recherche ces critères-là, notre Parlement va automatiquement se diversifier, parce que c'est pas des qualités qui sont seulement à l'homme blanc, à la femme blanche, à l'homme noir ou à la femme noire, et j'aime mettre le *focus* sur ça.

Les attitudes des communautés ont aussi été évoquées comme obstacles à la représentation de la diversité. Selon plusieurs parlementaires, il aura fallu beaucoup de temps avant que les personnes d'origines diverses regardent la politique comme une possibilité de se réaliser ou de contribuer. Les expériences politiques négatives dans leur pays d'origine ont pu servir de frein à l'engagement pour plusieurs. Quand le bagage politique d'un pays se décline en tyrannies, en dictatures et en népotisme, la vie de politicien n'attire pas. Maka Kotto raconte que son père berçait l'idée de le voir s'impliquer en politique active en Afrique mais que les modèles de référence qui s'imposaient à lui alors étaient loin d'être attrayants.

La méconnaissance des rouages politiques et la faible prise de conscience par les minorités ethnoculturelles de la masse critique qu'elles constituent sont d'autres facteurs expliquant leur faible participation à la vie politique. Il s'ensuit un cercle vicieux où le petit nombre de membres des communautés dans les institutions ne les incite pas à s'y impliquer, renforçant l'idée que la politique est l'affaire des « Québécois de souche ». La barrière de la langue, le manque de solidarité, la faiblesse des réseaux économiques et politiques et la précarité socioéconomique contribuent tous à la sous-représentation politique de la diversité ethnoculturelle. Le mode de scrutin uninominal à un tour peut aussi constituer un obstacle, car il n'assure pas un reflet exact des appuis aux acteurs politiques.

Les déficits démocratiques qui en résultent sont significatifs pour les communautés qui ne s'inscrivent pas dans la mouvance majoritaire ou dominante. En effet, puisque le courant majoritaire est souvent similaire d'une circonscription à l'autre, il en résulte qu'aucune minorité ne parvient à prendre la place qu'elle occupe à l'échelle de la société. Les études l'attestent : les pays qui

ont les mêmes institutions que nous et un système électoral identique souffrent d'une sous-représentation des femmes, des membres des communautés culturelles et des groupes émergents ou contestataires. Le système électoral génère une assemblée législative d'hommes blancs, professionnels, idéologiquement centrés !⁶⁹

3.3 Pistes de solutions

Les députés de notre corpus s'entendent pour dire que l'Assemblée nationale doit refléter la même diversité que l'on trouve dans la population, car il est naturel que les gens s'identifient à ceux qui leur ressemblent. De plus, le fait d'élire des personnes issues des minorités crée un sentiment de fierté et encourage une plus grande participation à la chose politique de ces mêmes communautés. Reconnaisant les bénéfices d'une meilleure représentativité, ils ne s'accordent cependant pas quant aux mesures à privilégier pour l'encourager.

Pour la moitié des élus interviewés, ce n'est qu'une question de temps avant que les gens des communautés en viennent à participer plus activement à la politique. Progressivement, des changements s'opèrent déjà dans la région de Montréal, relate Pierre Arcand : on voit de plus en plus de membres des minorités ethnoculturelles siéger aux commissions scolaires et à l'hôtel de ville, comme conseillers ou maires d'arrondissement. Le temps où on ne pouvait pas imaginer des gens des communautés culturelles en politique est révolu pour les députés, qui disent néanmoins rester vigilants quant aux obstacles qui empêchent toujours la pleine participation des communautés.

Conscients des difficultés, les députés présentent plusieurs pistes pouvant encourager la participation de ces groupes aux débats. À la lumière des entretiens, on constate que bien que l'ensemble des élus interviewés soient en faveur d'un plus grand nombre de députés issus des minorités, ils sont tous contre la représentation miroir, qui veut qu'un député ethnoculturel soit plus à même de représenter les communautés culturelles, et peu enclins à la mise en place de mesures de discrimination positive. La décision de se lancer en

⁶⁹ J-H GUAY, « Il faut sortir de l'unanimité. Un outil : la réforme de nos institutions », *Bulletin du Conseil des relations interculturelles*, vol.1, no 4, janvier 2002, p. 7.

politique ne devrait pas se prendre en fonction d'un quota, tout comme un candidat ne devrait pas être choisi parce qu'il provient d'une communauté culturelle.

Il y a des dangers avec la logique de la représentation miroir, explique Gerry Sklavounos. Même son de cloche du côté de Christine St-Pierre qui avance que les gens de son comté préféreront peut-être un jour un représentant issu d'une communauté culturelle: « Ça se peut. Mais, il n'y a rien qui empêcherait que ce soit quelqu'un des communautés culturelles qui représente Taschereau ou Vanier. » Il faut néanmoins encourager et éliminer tout ce qu'il y a comme blocage à la participation de ces groupes, et ce, sans que la race ou l'ethnicité ne devienne un critère de sélection, ni un critère de refus ou de discrimination.

Pour ces députés, la discrimination positive représente un couteau à double tranchant parce qu'elle peut mener à l'effet contraire et rallier les gens autour de personnes moins tolérantes.

Amir Khadir affirme quant à lui que dans toute société il existe parfois des obstacles systémiques, institutionnels et culturels qu'il faut renverser par des politiques de discrimination positive. Conscient qu'il y aurait des mécontents chez la majorité qui se verrait ainsi discriminée, le député de Mercier pense qu'il faut parfois une part de subjectivité pour rectifier une situation problématique.

Globalement, les députés prônent une plus grande ouverture de la population et des partis politiques. Ceux-ci doivent sortir de leur zone de confort et aller vers les gens qui ne leur ressemblent pas. La méconnaissance du système parlementaire pouvant être une entrave à la participation, des intervenants ont proposés de mettre à la disposition des nouveaux arrivants davantage d'information sur l'histoire, les valeurs démocratiques et le système politique.

Dans cet ordre d'idées, l'Assemblée nationale organise deux fois par année des journées de familiarisation pour les Québécois et Québécoises issues de l'immigration. Invités à passer une journée au Parlement, ils se familiarisent avec les lieux et le rôle du Parlement, en plus de rencontrer différents députés. Les

membres des communautés en ressortent grandis, avec un plus grand sentiment d'appartenance à la société québécoise en tant que Néo-Québécois. Instaurées en 2009, ces journées visent à faire la promotion de la mission de l'Assemblée et à se rapprocher des citoyens ayant choisi la Québec comme terre d'accueil. « Les nouveaux arrivants enrichissent la société québécoise de leur culture et il est fondamental de les inciter à participer à la vitalité de notre démocratie », a fait valoir le président Jacques Chagnon lors de la journée de familiarisation du 26 mars 2013⁷⁰. Fortement appréciée des nouveaux arrivants, cette activité devrait être obligatoire pour tout nouvel arrivant selon plusieurs anciens participants⁷¹.

Les députés mentionnent aussi l'importance de miser sur la relève en sensibilisant les jeunes à la politique. Les activités pédagogiques réalisées par l'Assemblée nationale, comme la tournée du président, les simulations parlementaires, le site Internet du Parlement et autres activités, ont d'ailleurs été mentionnés comme des exemples à suivre. Emmanuel Dubourg se réjouit de voir plus de jeunes issus des communautés ethnoculturelles lors des simulations parlementaires. Pour lui, il est important que les gens se rendent sur place pour prendre conscience du rôle des députés. En assistant à une période de questions, les citoyens visualisent la vie parlementaire et risquent par après de porter une plus grande attention à l'actualité politique québécoise.

3.4 Représentation politique de la diversité ethnoculturelle : entre représentation collective et particulière

Le principe démocratique veut que l'élu représente l'ensemble de la population de sa circonscription. Dès lors, comment concilier la conception classique du mandat démocratique avec un projet de représentation politique de la diversité ethnoculturelle?

⁷⁰ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Journée de familiarisation des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration : L'Assemblée nationale reçoit un groupe de la région de la Montérégie », *Communiqué de presse*, 2013, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/communiqués/communiqué-presse-2355.html>.

⁷¹ Recommandation tirée des commentaires et suggestions fournis par les participants à la suite de la Journée de familiarisation à l'Assemblée nationale des Québécois et Québécoise issus de l'immigration.

Les députés ethnoculturels de notre corpus se perçoivent tous d'abord comme des représentants de l'ensemble des électeurs de leurs comtés. Les propos de la députée de La Pinière illustrent bien ce désir de représentation globale :

Premièrement, je tiens à préciser que je ne suis pas une représentante des communautés culturelles, y compris celles de mon comté. Je suis élue par tous les citoyens de mon comté. Je suis représentante de l'ensemble des citoyens de mon comté : les francophones, les anglophones et les Québécois issus de l'immigration. C'est comme je suis une femme, mais je ne suis pas représentante des femmes. Je reflète un certain nombre de préoccupations des femmes, j'ai une sensibilité aux préoccupations des femmes, étant moi-même de par mon vécu, de par mon expérience une femme. Mais, je n'ai pas la prétention de représenter les femmes, et je n'ai pas la prétention de représenter les communautés culturelles.

Il ressort de cet extrait une certaine préoccupation quant à son genre qu'elle exprimera plus loin dans l'entretien par rapport à son appartenance ethnoculturelle, les deux allant de pair pour elle. L'expérience de l'immigration permettrait à ces élus d'avoir une meilleure compréhension des enjeux vécus par les nouveaux arrivants. Ils expriment pour la plupart une sensibilité naturelle à l'égard des difficultés vécues par les communautés arrivées récemment ou qui font encore face à des problèmes de discrimination ou d'intégration. Il n'y a pas seulement chez les députés ayant fait le chemin de l'immigration que l'on retrouve ce souci des communautés ethnoculturelles. Par exemple, Gerry Sklavounos, qui fait partie de la deuxième génération d'immigrants, a une préoccupation certaine quant aux questions d'intégration et comprend la réalité de ces groupes, car lui aussi, par ses origines, est différent de la majorité.

Il y en a d'autres pour qui cette sensibilité est moins manifeste et qui refusent toute association à une communauté. C'est notamment le cas de Maka Kotto, sa communauté à lui étant la communauté humaine. Reconnaisant l'importance des symboles, il est toutefois conscient de l'impact de sa présence pour les communautés culturelles. Pour les membres des minorités qui s'inscrivent dans la logique communautariste, où l'existence de comportements politiques différents est liée à l'appartenance ethnique et aux particularités générationnelles, les attentes sont d'autant plus grandes envers les députés

ethnoculturels⁷². Face à ce regard extrinsèque et au poids qu'il pose sur ses épaules, Maka Kotto fait au mieux ce qu'il a à faire pour ne pas décevoir, quitte à n'incarner qu'un exemple positif.

Cette conscience de l'image est aussi présente chez d'autres députés ethnoculturels interviewés. Selon eux, il est important pour les personnes issues des groupes minoritaires de se reconnaître au Parlement, de voir quelqu'un qui leur ressemble y siéger. Ainsi, ils risquent de développer un plus grand sentiment d'identification à leurs institutions et de croire qu'eux aussi pourraient aspirer à y prendre place. Il faut chercher à s'impliquer dans toutes les sphères où il y a prise de décisions, fait valoir Emmanuel Dubourg pour qui on ne peut pas se permettre de dire, lorsqu'il quittera la politique « bon, si Emmanuel est plus là, c'est fini ». Au contraire, il faut continuer à maintenir une présence pour que les politiciens gardent toujours une sensibilité par rapport à la réalité de ces groupes.

Pour Amir Khadir, il est tout à fait légitime que les communautés estiment « qu'un député qui est issu de leurs rangs a un devoir supplémentaire d'être à l'écoute ». Par désir d'acceptation, alors qu'ils éprouvent parfois de la difficulté à se faire reconnaître comme représentants de la majorité, certains députés ethnoculturels vont avoir tendance à se détacher des enjeux liés aux minorités pour se tailler une place parmi les autres et ne pas paraître comme faisant du favoritisme⁷³. À ce sujet, le député de Mercier invite les députés issus de l'immigration à ne pas être sur la défensive, à ne pas être gênés et à ouvrir grand les bras aux revendications qui viennent des communautés immigrantes. Ouvert à leurs préoccupations, Amir Khadir se voit confier des dossiers provenant de l'extérieur de son comté au sujet des chauffeurs des taxis, des médecins étrangers, des problèmes de discrimination à l'emploi ou des réfugiés... Son insistance à soutenir ces dossiers lui attire un appui des communautés qui, même en désaccord avec une partie de ses points de vue, reconnaissent qu'il a sa place à l'Assemblée nationale. Même réaction du côté d'Emmanuel Dubourg

⁷² Patricia RIMOK, *op. cit.*, p.74.

⁷³ Tanis CROSBY, "The participation of women in municipal politics", La participation civique des nouveaux arrivants et des minorités au Canada : Se tailler une place à la table, Thèmes canadiens, Été 2005, p.32.

qui, à titre de seul Québécois d'origine haïtienne, est sollicité bien au-delà des limites de sa circonscription.

Alors que certains députés du corpus ont mentionné avoir de la difficulté à établir des liens avec les minorités, la presque totalité des députés ethnoculturels affirmaient n'avoir aucun problème à établir le contact. Car, au-delà des connaissances théoriques, ils ont une expérience personnelle du processus d'intégration. Néanmoins, ils ne s'en font pas les représentants, désirant représenter dignement toutes les communautés, minoritaires comme majoritaires.

Rejetant en majorité la différenciation sociale fondée sur l'ethnicité, les élus ethnoculturels interviewés, bien que sensibles aux demandes des minorités ethnoculturelles, accordent plus d'importance à des enjeux nationaux : la santé, l'éducation, la distribution des ressources et le développement économique. Ils prônent une conception politique universelle plutôt qu'une approche où la valorisation des différences ethniques occupe la première place. Il en va de même dans leur auto-identification en tant que citoyen. Reconnaisant leurs origines et n'oubliant pas d'où ils viennent, ils s'approprient l'identité québécoise. Il est primordial pour eux que les membres des communautés s'identifient comme étant des Québécois à part entière afin de mettre fin à la manie de toujours les rattacher à leurs origines culturelles. Emmanuel Dubourg illustre ce propos en parlant de ses enfants nés au Québec et qui y ont grandi, mais à qui on demande toujours d'où ils viennent, voulant ainsi les ramener à leur appartenance ethnoculturelle alors qu'ils sont avant tout Québécois.

Les députés québécois de notre corpus reconnaissent eux aussi l'importance d'une définition inclusive de ce qu'est un Québécois, refusant la définition ethnique au profit de la définition civique où l'appartenance à la nation n'est pas basée sur la peau ou la langue, mais sur l'appartenance à un territoire et sur le partage de valeurs communes.

CONCLUSION

Est-ce que l'appartenance à un groupe ethnoculturel influence le rôle du député ? En partie, parce que les députés ethnoculturels possèdent une sensibilité naturelle qui les rend plus susceptibles de faire avancer les dossiers qui touchent les communautés. D'autre part, il y a ceux pour qui l'appartenance ethnique relève davantage de la vie privée et ne constitue pas un facteur politique. L'augmentation de la représentation statistique des minorités ethnoculturelles est-elle donc garante d'une meilleure défense des intérêts liés à la diversité, ou bien tout député représentant une circonscription multiculturelle, peu importe son appartenance, est-il à même de faire valoir les préoccupations des immigrants et des minorités visibles en agissant comme sensibilisateur auprès des autres parlementaires?

Pour répondre à cette question, une simple étude qualitative des perceptions d'un échantillonnage d'élus représentant des comtés multiethniques ne suffit pas. Une recherche plus large, basée sur des données quantitatives comme le nombre de motions déposées ou de déclarations de députés faites en lien avec les enjeux de l'immigration et de l'intégration, aurait été plus à même de faire ressortir les différences entre députés ethnoculturels et députés québécois. Une comparaison entre les élus ethnoculturels d'une circonscription multiculturelle et les élus ethnoculturels d'une circonscription moins diversifiée aurait, quant à elle, permis de cerner davantage l'impact de l'appartenance à une communauté sur la façon de faire la politique.

Malgré les limites méthodologiques de cet essai, il nous a été néanmoins possible de dégager certaines tendances et observations, en plus de brosser un portrait du parcours des députés, de leur rôle en circonscription et de leurs perceptions sur la représentation politique de la diversité ethnoculturelle.

À la question qui visait à savoir si, dans une circonscription multiculturelle, un député ethnoculturel était plus à même de représenter les intérêts des minorités ethnoculturelles par rapport à un député québécois, les constats tirés des

entretiens valident l'hypothèse que le parlementaire, d'origine ethnique ou membre de la majorité, exerce ses fonctions dans le cadre du mandat démocratique classique. Une nuance doit toutefois être apportée à l'hypothèse de départ où il était indiqué que l'appartenance ethnoculturelle ne devrait pas influencer le rôle du député. À la lumière des rencontres avec les élus issus des minorités ethnoculturelles, l'appartenance à une communauté d'origine diverse a un impact sur la façon dont ils accomplissent leurs tâches. Très sollicités, les députés ethnoculturels sont conscients des attentes qu'ils créent chez les membres des communautés qui voient en eux des modèles et des porte-paroles. Outre le facteur d'appartenance, le statut du député influence la perception des minorités. Ainsi, en tant que ministres de l'Immigration et des Communautés et de la Métropole, Diane De Courcy et Jean-François Lisée sont fortement en demande chez ces populations qui cherchent à les influencer.

Il appert que la majorité des députés de notre corpus connaissaient les enjeux touchant ces populations ainsi que les obstacles auxquels elles font face. De plus, ils reconnaissaient la sous-représentation de la diversité ethnoculturelle au sein des instances politiques et publiques du Québec. Ce souci pour les groupes ethnoculturels peut s'expliquer par la composition démographique des circonscriptions multiculturelles. Ce qui peut expliquer que dans des comtés multiculturels, où les populations ethnoculturelles représentent une masse critique de l'électorat, les parlementaires se préoccupent davantage des enjeux liés à l'immigration et à l'intégration. Dans le cas des députés ethnoculturels, cette corrélation est moins valide ; ils peuvent être sollicités par des gens de l'extérieur et intervenir sur des dossiers en dehors des limites de leur circonscription, les électeurs ayant tendance à aller vers ceux qui leur ressemblent.

La question de la représentation politique de la diversité ethnoculturelle dans les institutions politiques est encore peu traitée dans la littérature, notamment au niveau des instances provinciales. Cet essai se veut donc un premier pas vers une étude plus approfondie de la représentation des groupes ethniques minoritaires au Québec. L'accès aux institutions politiques demeure en effet un

enjeu fondamental, le système québécois prônant une vision égalitariste où chaque citoyen a la possibilité de participer activement à la vie commune. Néanmoins, il semble exister une tendance à la stratification politique où des groupes sont surreprésentés, d'autres sous-représentés. La société québécoise étant amenée à se diversifier encore davantage dans le futur, il importe de poursuivre la réflexion quant à la bonne intégration des immigrants. Il est essentiel qu'ils sachent que le système politique et les autres facettes de la société leur sont ouverts.

L'avenir étant dans la diversité, le futur du Québec passe par l'apport de ces communautés à l'édification d'une société forte parce qu'unie autour d'un sentiment identitaire commun, dans un monde plus globalisé, multiethnique et multiculturel.

**ANNEXE 1 : tableau des circonscriptions multiculturelles de Montréal
(selon le % d'immigrants)**

Circonscription	Immigrants (%)	Formation politique
Mont-Royal	51,8	PLQ
Saint-Laurent	48,4	PLQ
Acadie	48,3	PLQ
D'Arcy-McGee	45,2	PLQ
Viau	45,1	PLQ
Jeanne-Mance-Viger	41,4	PLQ
Laurier-Dorion	41,1	PLQ
Westmount-Saint-Louis	37,8	PLQ
Robert-Baldwin	36,9	PLQ
Outremont	35,7	PLQ
Chomedey	35,5	PLQ
Notre-Dame-de-Grâce	35,4	PLQ
Bourassa-Sauvé	33,4	PLQ
La Pinière	33,4	PLQ
LaFontaine	31,9	PLQ
Marguerite-Bourgeoys	28,9	PLQ
Nelligan	25,4	PLQ
Crémazie	24,4	PQ
Anjou-Louis-Riel	24,1	PLQ
Saint-Henri-Sainte-Anne	23,8	PLQ
Sainte-Marie-Saint-Jacques	23,1	PQ
Jacques-Cartier	22	PLQ
Rosemont	20,2	PQ
Mercier	20	QS
Gouin	19,9	QS
Verdun	19,4	PLQ

Marquette	19,1	PLQ
Laval-des-Rapides	18,9	PQ
Fabre	18,2	PLQ
Mille-Îles	16,2	PLQ
Vimont	15,7	PLQ
Hochelaga-Maisonneuve	14,2	PQ
Bourget	13,6	PQ
Marie-Victorin	13,4	PQ
Sainte-Rose	13,3	PQ
Taillon	12,6	PQ
Vachon	10,9	PQ

Source : Directeur général des élections du Québec, 2006.

**ANNEXE 2 : tableau des circonscriptions multiculturelles de Montréal
(selon le % de minorités visibles)**

Circonscription	Minorités visibles(%)	Formation politique
Mont-Royal	47,5	PLQ
Viau	46,6	PLQ
Saint-Laurent	41,5	PLQ
Laurier-Dorion	37,3	PLQ
Acadie	34,8	PLQ
La Pinière	34,4	PLQ
Bourassa-Sauvé	33,2	PLQ
Westmount-Saint-Louis	31,3	PLQ
Robert-Baldwin	31,3	PLQ
Notre-Dame-de-Grâce	26,4	PLQ
LaFontaine	26,3	PLQ
Marguerite-Bourgeoys	26,3	PLQ
Jeanne-Mance-Viger	25,2	PLQ
Saint-Henri-Sainte-Anne	24	PLQ
D'Arcy-McGee	23,9	PLQ
Outremont	22,7	PLQ
Nelligan	21,1	PLQ
Crémazie	20,7	PQ
Sainte-Marie-Saint-Jacques	18,2	PQ
Anjou-Louis-Riel	17,7	PLQ
Chomedey	17,6	PLQ
Rosemont	16,1	PQ
Gouin	16,1	QS
Verdun	16,1	PLQ
Marquette	15,5	PLQ

Laval-des-Rapides	14,7	PQ
Hochelaga-Maisonneuve	14,4	PQ
Mille-Îles	14,4	PLQ
Fabre	14,3	PLQ
Taillon	12,2	PQ
Marie-Victorin	12,1	PQ
Vimont	12	PLQ
Jacques-Cartier	11,8	PLQ
Bourget	11,6	PQ
Mercier	11,4	QS
Vachon	11,4	PQ
Sainte-Rose	11,3	PQ

Source : Directeur général des élections du Québec, 2006.

ANNEXE 3 : corpus

Nom	Circonscription	Ville et pays de naissance	Âge ⁷⁴	Expérience parlementaire	Fonctions parlementaires
Parti Québécois (PQ)					
Daniel Breton	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Montréal (Canada)	50	1 ^{er} mandat	Président de séance
Léo Bureau-Blouin	Laval-des-Rapides	Montréal (Canada)	20	1 ^{er} mandat	Adjoint parlementaire à la première ministre (volet jeunesse)
Diane De Courcy	Crémazie	Montréal (Canada)	55	1 ^{er} mandat	Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française
Maka Kotto	Bourget	Douala (Cameroun)	51	3 ^e mandat	Ministre de la Culture et des Communications
Jean-François Lisée	Rosemont	Thetford Mines (Canada)	54	1 ^{er} mandat	Ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal
Parti libéral du Québec (PLQ)					
Pierre Arcand	Mont-Royal	Saint-Hyacinthe (Canada)	61	3 ^e mandat	Porte-parole de l'opposition officielle en matière de commerce extérieur et pour la métropole
Rita de Santis	Bourassa-Sauvé	Palmoli (Italie)	58	1 ^{er} mandat	Porte-parole de l'opposition officielle pour la Commission des droits de la personne et de la jeunesse et en matière d'accès à l'information
Emmanuel Dubourg	Viau	Saint-Marc (Haïti)	53	3 ^e mandat	Porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu

⁷⁴ L'âge des députés inscrits dans le tableau est l'âge qu'ils avaient en date du 4 septembre 2012, date des dernières élections générales.

Jean-Marc Fournier	Saint-Laurent	Châteauguay (Canada)	52	6 ^e mandat	Chef de l'opposition officielle pour l'aile parlementaire
Henri-François Gauthier	Verdun	Béthune (France)	69	7 ^e mandat	Porte-parole de l'opposition officielle en matière de régime de retraite - CARRA - Québec 2.0 et vice-président de la Commission des finances publiques
Fatima Houada-Pepin	La Pinière	Meknès (Maroc)	60	6 ^e mandat	Présidente de la Commission des transports et de l'environnement
Gerry Sklavounos	Laurier-Dorion	Montréal (Canada)	37	3 ^e mandat	Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur
Christine St-Pierre	Acadie	Saint-Roch-des-Aulnaies (Canada)	59	3 ^e mandat	Porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales et de francophonie et membre du Bureau de l'Assemblée nationale
Québec solidaire (QS) Françoise David	Gouin	Montréal (Canada)	64	1 ^{er} mandat	Opposition, députée indépendante sous la bannière de Québec solidaire
Amir Khadir	Mercier	Téhéran (Iran)	51	2 ^e mandat	Opposition, député indépendant sous la bannière de Québec solidaire

ANNEXE 4 : grille d'entrevue pour les entretiens semi-dirigés

QUESTIONNAIRE

Mise en contexte : Terre d'immigration, le Québec est aujourd'hui une société de plus en plus diversifiée et métissée où les minorités ethnoculturelles sont appelées à occuper une plus grande place, notamment dans la région métropolitaine de Montréal. Au Recensement de 2006, le poids de la population immigrée était de 11,5 %, la proportion la plus forte jamais constatée dans l'histoire de la province, alors que la proportion de la population québécoise appartenant à une minorité visible atteignait 8,8 % comparativement à 7,0 % en 2001. Quant à elle, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal regroupait lors du dernier recensement 86,9 % des immigrants habitant au Québec et plus de 90 % des minorités visibles habitant la province. C'est donc dans ce contexte de diversité accrue que je m'intéresse, dans le cadre de mon essai, au rôle des députés des circonscriptions multiculturelles de Montréal dans la représentation politique de cette multiplicité d'identités.

Profil du répondant

Nom :

**Circonscription
électorale :**

Âge :

**Lieu de
naissance :**

SECTION I — ENGAGEMENT DANS LA VIE POLITIQUE

1. Quel a été votre premier contact avec la politique? Étiez-vous impliqué dans votre milieu auparavant? Si oui, dans quel type d'organisme (rôle, principaux dossiers)?
2. Qu'est-ce qui a motivé votre décision de vous lancer en politique et quels sont les enjeux qui vous tiennent le plus à cœur et que vous souhaitez faire avancer?
3. Comment décrivez-vous votre rôle en circonscription? Quels sont les enjeux qui vous y préoccupent le plus?

SECTION II — RÔLE DE DÉPUTÉ DANS UNE CIRCONSCRIPTION MULTICULTURELLE

4. En tant que représentant d'une circonscription multiculturelle, comment percevez-vous votre mandat de représentation par rapport à ces communautés?
 - Comment prenez-vous connaissance des principales préoccupations de ces communautés, et quelles sont ces préoccupations?
 - Quels sont les liens que vous entretenez avec les différentes communautés?
5. Selon vous, quelles sont les aptitudes particulières que doit posséder un député dans une circonscription multiculturelle? ***En quoi votre appartenance à un groupe ethnoculturel influence-t-elle votre rôle de député?**
6. Quels défis rencontrez-vous dans l'exercice de vos fonctions? ***Y a-t-il des défis ou des difficultés que vous associez à votre appartenance ethnoculturelle?**

SECTION III — VISION DE LA REPRÉSENTATION DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES DANS LA VIE DÉMOCRATIQUE ET À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

7. Selon des études récentes, en dépit de l'augmentation croissante des groupes ethnoculturels, leur participation politique est caractérisée par une sous-représentation de ces membres.
 - De votre point de vue, est-ce qu'il y a sous-représentation?
 - Si oui, comment expliquez-vous la faible présence des minorités ethnoculturelles sur la scène politique?
8. Est-ce que les institutions parlementaires devraient, oui ou non, refléter la même diversité que l'on trouve dans la société dans son ensemble?
 - Si oui, quelles sont les mesures à privilégier pour accroître la représentation politique des minorités ethnoculturelles?
 - Quels sont les moyens mis de l'avant par votre parti pour assurer une plus grande participation de ces communautés?

BIBLIOGRAPHIE

ARCAND Marcel, et Réjean HÉBERT, *Précis pratique de gériatrie*, 3e édition, Québec, Edisem, 2007.

ARCAND, Sébastien, « Posologie d'une lecture », *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, 2012.

ARCAND, Sébastien et Maher NAJARI, « Situation des immigrants au marché du travail québécois : bref portrait statistique : Pour le comité d'adaptation de la main d'œuvre-personnes immigrantes », *Rendez-vous national des stratégies d'intégration des personnes immigrantes au marché du travail-Bâtissons le Québec avec les compétences du monde*, HEC Montréal, 2010.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Journée de familiarisation des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration : L'Assemblée nationale reçoit un groupe de la région de la Montérégie », *Communiqué de presse*, 2013, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/communiques/communiquedepresse-2355.html>.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « La fonction du député », *L'ABC de l'Assemblée*, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/index.html#Intermediaire>.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Statistiques sur les députés », *Députés*, 2012, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/statistiques-deputes.html>.

BEAUCHEMIN, Jacques, « Qu'est-ce qu'être Québécois : entre la préservation de soi et l'ouverture à l'autre? », dans Alain-G. GAGNON (sous la direction de), *Québec : État et société*, Tome II, Montréal, Les Éditions Québec/Amérique, coll. Débats, 2003.

BLACK, Jerome H. et Bruce M. HICKS, « La sous-représentation des minorités visibles : l'opinion des candidats », *Perspectives électorales. La participation électorale des groupes ethnoculturels*, vol. 8, n°2, 2006.

BOURQUE, Gilles, « Bouchard-Taylor : un Québec ethnique et inquiet », *Le Devoir*, 30 juillet 2008.

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Pour une inclusion et une représentation réelle de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale*, Montréal, Le Conseil, 2006.

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, Montréal, Le Conseil, 2002.

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Pour une démocratie inclusive : pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelles/Avis présenté au ministre des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration*, Le Conseil, 22 mars 2002.

CROSBY, Tanis, "The participation of women in municipal politics", La participation civique des nouveaux arrivants et des minorités au Canada : Se tailler une place à la table, *Thèmes canadiens*, Été 2005.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (DGEQ), *Dossiers socio-économiques*, [En ligne], <http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/provincial/carte-electorale/dossiers-socio-economiques.php>

EID, Paul avec collaboration de Meisson AZZARIA et Marion QUÉRAT, « Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées :

résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal », Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications, *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*, Mai 2012.

FORTIER, Mathieu et Laura HANDAL, « L'intégration socio-économique des immigrants et immigrantes au Québec », *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, Novembre 2012.

GERBER, Linda M., « Diversité urbaine : la composition des circonscriptions électorales et l'appui aux partis lors des élections fédérales canadiennes de 2004 », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 15, n° 2, 2006.

GUAY, J-H, « Il faut sortir de l'unanimité. Un outil : la réforme de nos institutions », *Bulletin du Conseil des relations interculturelles*, vol.1, no 4, janvier 2002.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Conditions de vie: Portrait social du Québec-Données et analyses*, Québec, Gouvernement du Québec, 2010.

LABELLE Micheline et Joseph J. LÉVY, *Ethnicité et enjeux sociaux : Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal, Éditions Liber, 1995.

LAPOINTE, Danielle, « Le Dr Amir Khadir : Iranien musulman, médecin et fier de l'être », *Association des médecins de langue française du Canada*, [En ligne], 2002, http://132.210.161.89/amlfc/Articles/2002_01_03.html.

LEBEUF, Sophie-Hélène, « PLQ : Rita de Santis, une immigrante qui veut «redonner à la société» ce qu'elle a reçu », Élections Québec 2012, *Radio-Canada*, [En ligne], 2012, <http://www.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2012/2012/08/29/013-plq-rita-de-santis.shtml>.

LONGPRÉ, Tania, *Québec cherche Québécois pour relation à long terme et plus: comprendre les enjeux de l'immigration*, Montréal, Stanké, 2013.

LUXINNOVATION- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche au Luxembourg, *Pyramide de Maslow=hiérarchisation des besoins*, [En ligne], 2008, <http://www.innovation.public.lu/fr/ir-entreprise/techniques-gestion-innovation/outils-gestion-strategique/090205-Pyramide-de-Maslow-vers-fran.pdf>.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA, *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. 1995, ch. 44, [En ligne], <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/page-1.html>.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC), *Plan d'immigration du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013.

MICC, *Ministre*, [En ligne], 2012, <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/ministre/index.html>.

MICC, *Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2012.

MICC, *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006: caractéristiques générales*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009.

PARLEMENT DU CANADA, « Outremont », *Historique des circonscriptions depuis 1867*, [En ligne], <http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Language=F&Search=Det&Include=Y&rid=526>.

PAQUIN, Magali, « Un portrait des députés québécois élus en 2003, 2007 et 2008 », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n°3, 2010.

PELLETIER, Alain, «Ethnie et politique- La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles à la Chambre des communes», dans Kathy MEGYERY (sous la direction de), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne, La question de l'accessibilité*, vol. 7, 1991.

POIRIER, Christian, « Entre optimisme tranquille et inquiétudes identitaires: enjeux territoriaux, socioculturels et politiques de la diversité au Québec », dans Nicole LACASSE et Jacques PALARD (sous la direction de), *Immigration et intégration au Québec et en France : enjeux de société et expériences territoriales*, Collection Rencontres Champlain-Montaigne, 5^e édition, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

PORTAIL QUÉBEC, *Répertoire des médias pour la région de Montréal*, [En ligne],
<http://www.montreal.gouv.qc.ca/medias/RepertoireMedia.asp?Region=Montreal&Filtre=Tous>.

POTVIN, Maryse, Paul EID et Nancy VENEL, *La 2^e génération issue de l'immigration : une comparaison France-Québec*, Montréal, Athéna éditions, 2007.

RIMOK, Patricia, «Les enjeux, les questions et les obstacles de la représentation politique de la diversité ethnoculturelle», *La participation civique des nouveaux arrivants et des minorités au Canada : Se tailler une place à la table*, *Thèmes canadiens*, Été 2005.

RYAN, Claude, *Les valeurs libérales et le Québec moderne : une perspective historique sur l'apport du Parti libéral du Québec à l'édification du Québec d'hier et d'aujourd'hui*, édition révisée, Montréal, Parti Libéral du Québec, 2004.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *L'effectif de la fonction publique 2010-2011 : Analyse comparative des cinq dernières années*, Québec, Gouvernement du Québec, 2012.

SIMARD, Carolle, « Les territoires politiques de l'ethnicité », dans Xavier LELOUP et Martha RADICE (sous la direction de), *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

STASIULIS, Daiva K. et Yasmeeen ABU-LABAN, « Partis et partis pris- La représentation des groupes ethniques en politique canadienne », dans Kathy MEGYERY (sous la direction de), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne, La question de l'accessibilité*, vol. 7, 1991.

STATISTIQUE CANADA, « Minorité visible », [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/def/4068739-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA, « Statut d'immigrant reçu », *Dictionnaire du Recensement de 2006*, [En ligne], <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pop058-fra.cfm>.